



**Avec vous,
des élus engagés et expérimentés
pour :**

ATTIRER ET STABILISER LES TITULAIRES

Le SNES et le SNEP-Mayotte ont obtenu le cumul des indemnités historiques et dégressives, aujourd'hui il est nécessaire d'imaginer un autre dispositif de stabilisation. C'est pourquoi les élus du SNES et du SNEP-Mayotte s'engagent et agissent pour :

- l'augmentation du montant de l'ISG, soit 25 mois sur 5 ans,
- la hausse de l'indexation au minimum au niveau de celle de la Réunion,
- un allègement de la fiscalité sur les indemnités et le maintien du plafond actuel de l'abattement fiscal,
- l'abrogation de la circulaire du 3 juillet 2018, et donc le respect des engagements de l'Etat envers les collègues arrivés en 2012 et 2013,
- la reconnaissance des services effectués à Mayotte pour accéder au 1^{er} vivier de la Classe exceptionnelle,
- le classement de tous les établissements au bénéfice de l'avantage spécifique d'ancienneté (ASA).

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

L'ensemble des établissements de Mayotte est en sureffectif. Cette situation est génératrice de troubles et aggrave les difficultés des élèves.

Le SNES et le SNEP-Mayotte s'engagent à :

- poursuivre le travail en CHSCT,
- appuyer la demande d'accélération des constructions
- œuvrer pour l'augmentation du taux d'encadrement en particulier pour la vie scolaire,
- défendre les collègues contre les pressions managériales.

RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

Dans son projet éducatif, le SNES et le SNEP-Mayotte défendent :

- la scolarisation de tous les jeunes de Mayotte de la maternelle au Lycée,
- la mise en place pour les élèves en difficulté de programmes adaptés centrés sur la maîtrise du français et des fondamentaux,
- l'instauration de véritables dispositifs de lutte contre le décrochage,
- le maintien du bac comme 1^{er} grade universitaire par un examen national et final.

DANS LES CAP COMME DANS LES CT : ENSEMBLE, POUR AVANCER !

Voter pour le SNES et le SNEP aux élections pour les commissions administratives paritaires (CAP) et pour la FSU

pour les élections aux comités techniques (CT), c'est se donner :

des élus travaillant à vos côtés, majoritaires dans la profession, déterminés pour améliorer vos conditions de travail, d'affectation, de formation, de carrière et de rémunération ;

des syndicats attachés à l'unité et la cohérence du second degré, fortement implantés dans les établissements, soucieux de défendre l'intérêt de chacun, le respect des missions et des statuts des personnels ;

une fédération active dans tous les débats qui concernent nos professions, sachant obtenir des acquis en conjuguant combativité et négociation.

Pour les CAP votez :

**Pour les CT
votez :**



ENGAGÉS
AU QUOTIDIEN



L'intervention du SNEP-Mayotte m'a permis de régler rapidement mon problème de remboursement de frais de voyages pour passer le CAPEPS.

Anli M.



L'action des élus du SNES-Mayotte a permis d'obtenir en CAPL un congé formation supplémentaire, j'ai pu en bénéficier.

David L.

Grâce aux informations et conseils fournis par le SNEP-Mayotte, j'ai pu venir en toute connaissance de cause.

Jérôme K.



Mon classement pour l'accès à la voie 2 de la classe exceptionnelle n'était pas suffisant. Le SNES-Mayotte a cependant réussi à obtenir mon avancement en faisant valoir mon âge.

Mathieu R.



29
NOV > 06
DÉC

Votez !

POUR AGIR ENSEMBLE